

Vos contacts à Kantar Sofres :
Tél. : 01 70 36 03 47 (Numéro gratuit)
Courriel : ehis2019@kantarpublic.com
Site internet : www.ehis2019.org

[Prénom] [Nom]
[ADR1]
[ADR2]
[CP] [Ville]

Objet : enquête santé européenne 2019

Paris, le [jour] [mois] 2019

Madame, Monsieur,

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère chargé de la Santé réalise en 2019 une grande enquête statistique sur la santé, en partenariat avec l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes). Il s'agit de la troisième édition de l'enquête santé européenne (European Health Interview Survey – EHIS), collectée dans les 28 pays membres de l'Union européenne.

L'enquête a pour objectifs d'apporter des informations sur la santé de la population française, sur son accès aux soins, sur son assurance en santé, sur ses habitudes de vie, et de les comparer avec celles des autres pays de l'Union européenne.

Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Un échantillon de personnes a été sélectionné aléatoirement sur l'ensemble du territoire à partir de fichiers administratifs et vous êtes l'une d'entre elles.

La société Kantar Sofres a été mandatée pour réaliser cette enquête. Une enquêtrice ou un enquêteur de cette société prendra donc contact avec vous par téléphone. Si vous le souhaitez, vous pouvez dès à présent prendre un rendez-vous avec la société Kantar Sofres pour être appelé au moment de votre choix. Pour cela, vous devez vous connecter à l'adresse sécurisée ci-dessous en précisant votre identifiant et mot de passe :

Site internet : www.ehis2019.org
Identifiant : [ID]
Mot de passe : [MDP]

Afin de permettre la prise en compte de la diversité des caractéristiques de la population française et d'assurer ainsi la qualité statistique des résultats, il est très important que vous participiez à cette enquête.

Nous vous donnons l'assurance que, comme la loi en fait la plus stricte obligation, vos réponses resteront confidentielles et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Les informations recueillies seront complétées par vos consommations de soins en ville et à l'hôpital disponibles auprès de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM). Comme vos réponses à l'enquête, elles seront traitées de manière confidentielle. Si vous souhaitez vous y opposer, vous pouvez l'indiquer à la société Kantar Sofres, dont les coordonnées figurent en haut de cette lettre.

Nous sommes persuadés que vous aurez à cœur de faciliter la tâche des enquêteurs de Kantar Sofres et que vous leur réserverez le meilleur accueil.

En vous remerciant par avance de votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le directeur de la recherche,
des études, de l'évaluation,
et des statistiques

Le directeur de l'Irdes,

Jean-Marc Aubert

Denis Raynaud

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est **reconnue d'intérêt général et de qualité statistique**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n°2019X070SA du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2019.

Cette enquête est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse après mise en demeure, dans le délai imparti par ladite mise en demeure, ou de réponse sciemment inexacte, les personnes physiques ou morales peuvent être l'objet d'une amende administrative prononcée par le ministre chargé de l'économie sur avis du Conseil national de l'information statistique réuni en Comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoires dans les conditions fixées par le décret prévu au II de l'article 1er bis de la loi du 7 juin 1951.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) représentée par M. Jean-Marc Aubert, directeur de la Drees (14 avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP) et à l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes) représenté par M. Denis Raynaud, directeur de l'Irdes (117 bis rue Manin, 75019 Paris).

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'appliquent à la présente enquête. Conformément à ces dispositions, les personnes enquêtées sont informées de ce qui suit :

Le prestataire de la Drees et de l'Irdes, la société Kantar Sofres, habilitée par le Comité du secret de la statistique publique, et les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine, est le seul destinataire des données identifiantes (nom et coordonnées). Les données d'identification seront conservées par le service producteur pendant 5 ans.

Les données issues de cette enquête pourront être rapprochées de données administratives sur le revenu et les consommations de soins dans les mêmes conditions de sécurité et de confidentialité que les réponses à l'enquête, sous contrôle des responsables du traitement.

Les réponses à l'enquête ainsi que les données obtenues par ce rapprochement seront conservées pendant 20 ans. Leur usage et leur accès sont strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche.

Ces données pourront être réutilisées dans le cadre d'études ultérieures menées par d'autres chercheurs. Vous pouvez vous y opposer auprès de la société Kantar Sofres, dont les coordonnées figurent en haut de cette lettre.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de drees-rqpd@sante.gouv.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Cnil.